

Problématique environnementale du développement d'une agriculture durable au Bénin : le Programme National d'Investissement à Moyen Terme (PNIMT) comme mise en œuvre du volet agricole du NEPAD

Par Georges LANMAFANKPOTIN

Secrétaire à l'Information et à la Communication
de l'Association Béninoise des Professionnels en
Evaluation Environnementale (ABPEE)

Consultant et Animateur du Groupe POLYGONE-CREDD
07 BP 505 Cotonou –BENIN – Tél. (229) 30 78 51 / 90 71 73
Fax (229) 30 45 43 – Courriel : gylanmaf@yahoo.fr

Résumé

Pour mettre fin au déclin du secteur agricole sur le continent, les ministres africains ont adopté une résolution sur les priorités agricoles dans le cadre du NEPAD. Pour mettre en œuvre cette résolution, ils ont approuvé le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA), le volet agricole de NEPAD ayant pour objectif de restaurer la croissance agricole, le développement rural et la sécurité alimentaire en Afrique. Politique volontariste, les chefs d'Etat africains se sont engagés à consacrer dans les cinq années à venir, au moins 10% de leur budget pour la mise en œuvre de politiques de développement allant dans le sens du PDDAA. Pour rester conforme à l'esprit du PDDAA/NEPAD, le Gouvernement béninois a élaboré un Programme National d'Investissement à Moyen Terme (PNIMT) pour, entre autres, créer un environnement favorable à une meilleure compétitivité du secteur agricole et rural.

Il est devenu vital, en l'absence évidente d'objectif environnemental pouvant contribuer à la prise de décision, avant l'accord de financement du programme, d'évaluer les capacités des milieux à le mettre en œuvre. C'est dans ce contexte qu'une évaluation environnementale a été présentée dans cette communication. Cette évaluation, qui implique la réalisation d'enquêtes, visait à proposer des lignes directrices pour aider les responsables en charge de l'agriculture à bonifier le programme en faisant de l'environnement son point d'ancrage. Les résultats de cette évaluation et les enjeux sociaux, sanitaires et environnementaux soulevés seront présentés après avoir situé le contexte économique, présenté le secteur agricole béninois et abordé les contraintes et opportunités agricoles.

Mots-clés : Evaluation Environnementale – Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique - Programme National d'Investissement à Moyen Terme - NEPAD

Introduction

Pour mettre fin au déclin du secteur agricole sur le continent, les ministres africains ont adopté, à la XXIIème Conférence Régionale pour l'Afrique (CRA), le 8 février 2001 au Caire, une résolution sur les priorités agricoles dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Pour mettre en œuvre cette résolution, ils ont approuvé le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) à Rome le 9 juin 2002. Volet agricole de NEPAD, le PDDAA a pour objectif de restaurer la croissance agricole, le développement rural et la sécurité alimentaire en Afrique, par entre autres, l'actualisation des stratégies nationales de sécurité alimentaire et de développement agricole à long terme.

Pour rester conforme à l'esprit du PDDAA/NEPAD, le Gouvernement béninois a élaboré un Programme National d'Investissement à Moyen Terme (PNIMT) dont les objectifs se présentent comme suit :

- créer un environnement favorable à une meilleure compétitivité du secteur agricole et rural ;
- atteindre les objectifs quantitatifs fixés et mobiliser les ressources nécessaires pour réaliser les investissements correspondants ;
- allouer des ressources du budget national à hauteur des engagements de la déclaration de Maputo au secteur agricole;
- et enfin créer un cadre de référence pour le financement bilatéral et multilatéral coordonné du secteur.

1. Contexte Economique

D'une superficie de 114.763 km², le Bénin, situé en Afrique de l'Ouest est subdivisé en douze (12) départements, avec une population estimée à 6.769.914 habitants (RGPH 2002) et un taux d'accroissement naturel de l'ordre de 3% par an. L'indice de la pauvreté rurale, estimé à partir du niveau des dépenses des ménages, est passé de 25,2% au milieu des années 90 à 33% en 1999-2000. Avec un revenu annuel par habitant de 380 dollars EU (Banque mondiale, 2002), L'indicateur de développement humain pour le Bénin en 2002 le classe à la 158^{ème} place sur 173 pays évalués par le PNUD.

L'économie béninoise reste une économie tirée par le secteur agricole qui représente environ 38% du PIB et contribue en moyenne à 2% à la croissance annuelle, et par le secteur tertiaire dont la part dans le PIB est de 49% et contribue en moyenne à 3% à la croissance. Le secteur secondaire reste le maillon faible avec sa part dans le PIB de l'ordre de 13% et sa contribution à la croissance qui n'est que d'environ 0,6%. Le taux de croissance annuel est de l'ordre de 5,5% sauf pour l'année 1998 où il s'est établi à 4,5% à cause des effets de la crise énergétique.

2. Agriculture et secteur rural

2.1. Opportunités, contraintes et analyse de la situation

De climat chaud et humide, le Bénin est constitué de huit (08) zones agro-écologiques. La taille moyenne de l'exploitation familiale est estimée à 1,7 ha pour 7 personnes. Toutefois, on note que 34% des exploitations couvrent moins de 1 ha et seuls 5% des exploitations du Sud et 20% de celles du Nord disposent de plus de 5 ha. Sur les 11 millions d'ha de surface disponible brute, un peu moins de 60% est apte à une agriculture diversifiée.

Le Bénin comporte une multitude de dépressions naturelles qui, du fait de leur morphologie, présentent des caractéristiques hydrologiques particulières faisant de ces zones des régions à hautes potentialités agricoles. Les zones de bas-fonds irrigables sont estimées à 200 000 ha sur toute l'étendue du territoire. Il existe en outre plus de 100 000 ha irrigables, non compris les potentialités de la Pendjari et de ses affluents qui n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation, soit un ensemble de terres irrigables de plus de 300 000 ha. Malgré les possibilités existantes, l'irrigation est actuellement très peu développée (seulement 12.000 ha de terres sont irriguées soit 4%) et les prélèvements d'eau de surface pour cet usage ne sont pas importants. Alors que les potentialités existent, la production du riz par exemple reste encore très faible pour couvrir les besoins alimentaires du pays et plus de 50.000 tonnes sont importées du marché international chaque année.

Les cultures de rente restent dominées par la culture du coton qui couvre une superficie de près de 413.000 hectares pour une production évaluée à 485.522 tonnes en 2002. La culture du palmier à huile, grâce aux mesures de revalorisation de la filière, connaît un nouvel élan et sa production est passée de 130.000 tonnes¹ en 1994 à 220.000 tonnes en 2002. L'ananas et le cajou, sont en passe de devenir des filières prometteuses pour l'exportation avec une production évaluée respectivement à 86.700 et 30.000 tonnes en 2002.

Les productions vivrières sont essentiellement constituées de céréales et de tubercules. Les céréales sont cultivées sur une superficie d'environ 1.100.000 hectares dont 595.000 consacrés à la culture du maïs, 395.000 à celle du mil et 168.000 à la culture du sorgho avec des productions évaluées en 2002 à 622.136 tonnes pour le maïs, 195.468 tonnes pour le sorgho et 66.161 tonnes pour le riz. Quant aux tubercules et racines, leur production a renoué avec la croissance régulière depuis 1991 grâce à l'effet conjoint d'une amélioration du rendement et l'élargissement des surfaces cultivées.

Plusieurs rapports concordent à dire qu'il n'y a pas de problème aigu de sécurité alimentaire au niveau du Bénin. La production agricole permet d'assurer globalement les besoins alimentaires au Bénin. Le rythme d'accroissement de la production alimentaire (production vivrière 4,5%) reste supérieur à la croissance démographique (environ 3%). Mais, dans toutes les régions les petites exploitations dominent l'activité. Les pratiques culturales actuelles (surexploitation dans le Sud, feux de brousse et extensification dans le Nord) continuent de soumettre l'environnement à une pression importante (diminution de la forêt, érosion, baisse de la fertilité des sols, etc.). Le secteur forestier est menacé par le déboisement anarchique des formations végétales. Les formations fermées représentent aujourd'hui moins de 10% du territoire national.

Le foncier reste une préoccupation majeure au niveau du secteur rural. Les textes régissant les terres sont demeurées celles de la période coloniale et ne permettent pas actuellement une sécurisation des investissements. Depuis la deuxième moitié des années 1990, des efforts ont été entrepris par le gouvernement pour améliorer le cadre foncier rural à travers un code foncier rural et domanial encore en examen.

Même si le climat et la diversité des sols favorisent la diversification de la production agricole et permettent à la production de couvrir les besoins alimentaires de base couplée d'une nette amélioration des rendements (surtout les tubercules) au niveau des principales spéculations (sauf le coton), l'agriculture béninoise

- (a) reste tributaire des aléas climatiques en particulier de la pluviométrie. Les aménagements hydro-agricoles et les infrastructures en eau sont insuffisants ;
- (b) continue d'être archaïque avec des outils rudimentaires dont l'utilisation est pénible et le rendement relativement faible ;
- (c) est incapable de fournir à la population une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable ;
- (d) est pratiquée par des paysans analphabètes pour la plupart ;
- (e) manque d'investissements réels et productifs capables de la sortir de l'ornière et de lui faire profiter des opportunités existantes en levant les contraintes majeures.

2.2. Synthèse et leçons apprises

¹ Source des données : FAOSTAT.

Les nombreux projets et réformes mis en œuvre depuis la décennie 1990 par le gouvernement et les partenaires au développement, bien qu'ayant soutenu une croissance économique annuelle moyenne de 5% et contribué à l'amélioration des indicateurs de performance macro-économiques, n'ont pas permis un véritable essor des secteurs à forte potentialité de valeur ajoutée comme le secteur agricole. De nombreuses contraintes doivent encore être levées pour un développement réel de ce secteur.

Diverses réponses apportées aux lacunes sont, entre autres, le DSRP et l'approche-programme, l'approche participative pour la promotion des ressources humaines et de la formation, l'intérêt porté aux structures paysannes et professionnelles qui permet en principe de mettre en œuvre des démarches participatives plus efficaces et des processus d'appropriation mieux adaptés, la pérennisation des acquis avec deux dimensions principales de plus en plus prises en compte dans les interventions : respect de l'environnement et gestion rationnelle des ressources naturelles.

L'une des leçons à tirer donc serait de dire que la simple définition de stratégie de développement sectoriel ne suffit pas à promouvoir des investissements conséquents et équilibrés susceptibles d'induire les résultats ambitionnés. D'où la nécessité d'une planification consensuelle menée avec les différents partenaires intérieurs et extérieurs pour fixer des priorités d'investissement avec des échéances sur le moyen et le long terme ; d'être plus innovant en débloquent la principale contrainte au développement à moyen et long terme, celle de la trop faible productivité du travail dans le secteur; il faudrait par exemple mettre en œuvre des projets associant réforme foncière, crédit d'équipement bonifié et promotion de la mécanisation intermédiaire; c'est une des rares voies permettant de briser le cercle vicieux "étroitesse de l'exploitation-travail manuel-faible productivité-épuisement des sols...", mais elle nécessite beaucoup de courage politique et donc le soutien des partenaires.

C'est l'intérêt de cet exercice qui permet de mettre en relation, les principales idées directrices stratégiques du gouvernement et des principaux bailleurs autour des objectifs du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) en visant une croissance de la production et des revenus à travers un accroissement des superficies cultivées appuyé par des systèmes fiables de maîtrise d'eau, l'amélioration des infrastructures rurales et des moyens de commercialisation, la lutte contre l'insécurité alimentaire, la modernisation de l'agriculture et la promotion de la recherche agricole.

2.3. Cadre stratégique

Les objectifs de croissance de l'axe 1 du DSRP à savoir le « renforcement du cadre macro-économique à moyen terme » reposent entre autres sur une diversification et un accroissement des produits du secteur primaire. La stratégie du Gouvernement vise à lever les contraintes pour permettre (i) un accroissement de la contribution du secteur agricole au PIB, (ii) une diversification de l'agriculture béninoise et la fourniture accrue d'inputs aux industries locales, (iii) l'amélioration du revenu du monde paysan à travers la promotion de leur participation à la production rurale et (iv) la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Aussi l'objectif visé par le Gouvernement est-il d'améliorer les rendements agricoles, d'accroître la production cotonnière et de promouvoir le développement de la culture du palmier à huile, du manioc, de l'anacarde, de l'ananas et de l'arachide. La production céréalière sera également soutenue pour assurer la sécurité alimentaire et participer activement aux échanges sous-régionaux. Le partenariat entre l'Etat, les organisations paysannes et tous les autres acteurs du secteur devra également être amélioré.

Les points communs entre les objectifs de développement du secteur agricole du gouvernement béninois et ceux du PDDAA résident entre autres dans la sécurité alimentaire, l'amélioration de la productivité agricole et l'amélioration des infrastructures.

Tableau : Corrélation entre PDDAA et les programmes nationaux

Tableau : Corrélation entre PDDAA et les programmes nationaux		
	Objectifs et stratégies du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA)	Programmes nationaux de développement agricole
1.	Accroissement des superficies cultivées de façon durable et desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l'eau	Programme 1 : Appui à l'Amélioration de la Productivité Agricole
		Programme 3 : Gestion Durable des Ressources Naturelles
2.	Amélioration de l'infrastructure rurale et des capacités commerciales pour faciliter l'accès au marché	Programme 2 : Infrastructures Rurales
		Programme 4 : Appui au Développement des Marchés
3.	Augmentation des approvisionnements alimentaires et réduction de la faim	Programme 1 : Appui à l'Amélioration de la Productivité Agricole
4.	Recherche agricole, diffusion et adoption des technologies	Programme 1 : Appui à l'Amélioration de la Productivité Agricole
		Programme 5 : Administration et Gestion

2.4. PNIMT et cadres institutionnel et réglementaire

L'Analyse Environnementale (EA) proposée en application à ce programme l'a été en fonction des directives béninoises. En effet, l'analyse du cadre institutionnel et réglementaire montre que le Bénin dispose de capacités institutionnelles, régulatrices et techniques requises pour appuyer la mise en exécution de mesures nécessaires en vue d'assurer le respect tant de sa propre législation en matière d'évaluation environnementale que des politiques et autres directives d'institutions partenaires participantes au financement du PNIMT.

2.4.1. Cadre institutionnel et réglementaire de gestion de l'environnement au Bénin

En plus du Plan National d'Action Environnementale (PNAE) mis à jour en 2001 et de la loi-cadre sur l'Environnement, le Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU) a adopté en 2002 un Plan Stratégique à Moyen Terme (2002-2006) qui met en exergue les principaux objectifs du pays en matière de gestion de l'environnement, d'habitat, et d'urbanisme. La Direction de l'Environnement et l'Agence Béninoise pour l'Environnement partagent la responsabilité du mandat et de la poursuite des objectifs du ministère dans le domaine de la gestion de l'environnement. Ce mandat met l'accent sur la lutte contre les principales menaces écologiques du pays autour des activités suivantes : (i) l'approfondissement du cadre régulateur, (ii) le développement des outils de mise en application et de respect de la réglementation environnementale, (iii) la protection des ressources côtières et la lutte contre l'érosion côtière, (iv) la lutte contre la pollution des transports urbains, et (v) l'amélioration de l'accès à l'assainissement et les systèmes d'égouts urbains.

Outre la formation des personnels des ministères techniques, l'Agence Béninoise pour l'Environnement a aidé à créer des cellules Environnementales dans les ministères, notamment, celui de l'Agriculture, Elevage et Pêche, dont le principal rôle est d'entreprendre l'analyse et la sélection des projets d'investissement public contenus dans les budgets annuels et de recommander les actions appropriées à mener (sous la direction de l'Agence Béninoise pour l'Environnement) pour la réduction des résidus de tout impact négatif sur

l'environnement ou sur la société. Sur la base des directives élaborées par l'Agence, elles fournissent l'orientation et la supervision des EIE et des plans de réduction.

2.4.2. Evaluation environnementale et PNIMT

Par rapport au Programme, aucune mesure environnementale n'est envisagée. Les différents volets du projet sont prévus pour atteindre des objectifs de production qui, malgré les pétitions de principes et les déclarations « idéologiques » au parfum d'environnement, il est impossible de retrouver dans tout le dispositif un volet environnement pour faire les opérations convenables simples comme : leur répartition par programme, leur durée d'application, leur évaluation en appréciant si oui ou non elles sont suffisantes ou s'il faut préparer un autre plan de gestion avec un programme de suivi.

3. Méthodologie

Le PNIMT s'est concentré sur des thèmes sélectifs à portée générale (par exemple, **administration et gestion puis appui à l'amélioration de la productivité agricole**) qui sont d'une importance capitale pour la réduction de la pauvreté. Le PNIMT met l'accent sur trois axes : **programme de construction et de restauration de pistes rurales, programme de construction de retenues d'eau, programme d'aménagement et de mise en valeur de bas-fonds.**

3.1- Démarche globale

L'évaluation environnementale est envisagée de manière intégrée en s'appuyant sur l'ensemble des données disponibles. Elle a consisté à évaluer les risques que peut présenter le PNIMT, à identifier les moyens d'améliorer la sélection des programmes, leur localisation, planification, conception et exécution en prévenant, minimisant, atténuant ou compensant leurs effets négatifs sur l'environnement. En matière de maîtrise des impacts du PNIMT, il est privilégié dans le présent exercice et autant que faire se peut, les mesures préventives.

En plus de la sensibilité physique forte du site à cause de la fragilité des milieux (zones d'inondation, risques d'érosion et même d'infiltration), les effets sociaux et sanitaires d'un tel programme apparaissent prépondérants. C'est pourquoi, une analyse qualitative des effets sociaux des programmes, paramètre fondamental dans le cas de ce programme, a été nécessaire. En effet, tous les modèles de gestion en cours ou à venir dans les milieux d'exécution du PNIMT restent tributaires des relations sociales, des comportements sociaux (sous – tendus par l'économie ou non) et des modes d'organisation.

Un programme sera considéré comme ayant un impact fort et donc classé dans la catégorie A si et seulement si, la majeure partie de ses impacts touchent à cette sensibilité sociale et inversement.

3.2. PNIMT et Programmes

Programme de construction et de restauration de pistes rurales. L'idée est de mettre en chantier un programme important et raisonné de restauration du réseau de pistes rurales et envisager la réhabilitation de 4000 km de pistes et la mise en place de 12 000 ouvrages d'art en 10 ans.

Programme de construction de retenues d'eau. La conception des retenues en vue d'usages multiples (abreuvement du bétail, maraîchage, pisciculture, ...) est une raison d'être supplémentaire. Enfin l'étude actuellement réalisée par la DGR (financement de la BID) a

identifié 60 sites , ce qui pourrait autoriser une préparation en complémentarité avec une éventuelle intervention de la BID.

Programme d'aménagement et de mise en valeur de bas-fonds. Il est envisagé l'aménagement et la mise en valeur de 6000 à 8000 ha en 10 ans pour le développement de la production de riz. en intervenant à l'amont de la filière (production et diffusion de matériel sélectionné, crédit de campagne, organisation des producteurs,...), au niveau de la production (gestion de l'eau, conseil technique,...) et à l'aval (étuvage, décortilage, stockage et conditionnement, structuration des opérateurs,...).

3.3. Description des risques, enjeux et impacts environnementaux :

3.3.1. Principaux risques

Le PNIMT peut favoriser l'émergence de certains risques importants pour l'environnement, notamment, (i) les risques de dégradation des milieux naturels liés aux techniques mises en œuvre et à l'accroissement des prélèvements des ressources y compris celles en eau ; (ii) les risques de dégradation des zones sensibles en matière de biodiversité particulièrement les zones humides ; (iii) les risques liés à la santé humaine et menaces d'intoxication dues à l'utilisation des pesticides ; (iv) les risques d'exclusion voire de disparition de certaines activités et/ou pratiques culturelles auxquelles étaient destinées alternativement les terroirs villageois à cause de la promotion de filières spécifiques (la riziculture au détriment des activités agropastorales et de pêche) et ; (v) les risques liés aux stratégies de capitalisation des revenus monétaires.

3.3.2. Enjeux environnementaux associés au PNIMT

Face aux risques évoqués, les principaux enjeux sont relatifs à :

- la restauration/conservation des ressources naturelles (sol, eau, végétation, faune terrestre et aquatique et à la gestion orientée vers la satisfaction de besoins et usages multiples et croissants de la population ;
- l'enraiment de la dégradation des terres, la maîtrise des impacts environnementaux des activités agropastorales en les rendant plus performantes afin d'améliorer leur contribution à la satisfaction des besoins de la population, à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté ;
- maintien de la cohésion sociale au plan local, régional et national
- l'amélioration de l'habitat local et de l'environnement de travail, le développement économique de la région dans la perspective de la décentralisation.

3.3.3. Impacts environnementaux potentiels du PNIMT

Les impacts environnementaux du PNIMT devraient être relativement positifs pour un ensemble de raisons, notamment, une évaluation plus stricte des programmes antérieurement exécutés dans le secteur agricole, une identification plus poussées des priorités et des mécanismes de mises à contribution des partenaires au développement pour le montage et le financement de programmes et projets bancables allant dans le cadre de l'opérationnalisation du PDDAA.

Cependant, la construction et la restauration des pistes rurales pourraient constituer un risque modéré à travers les impacts des travaux et les effets induits en phase d'exploitation des ouvrages : (i) compactage des sols et destruction du couvert végétal, (ii) perturbation des hydrosystèmes pouvant favoriser des phénomènes d'érosion hydrique, (iii) érosions des zones

d'emprunts et carrières, (iv) pollution des sols, nappes et cours d'eau par le déversement de déchets liquides et solides lors du chantier, (v) accroissement des prélèvements des ressources naturelles. De plus, le développement du transport lié à l'expansion des activités autour des différentes filières à mettre en place dans le PNIMT pourrait être un facteur de risque modéré : accroissement des émissions gazeuses, des prélèvements de ressources (faune, charbon et bois de feu notamment), accroissement des maladies transmises par les personnes se déplaçant (chauffeurs routiers).

La construction de retenues d'eau et l'aménagement et la mise en valeur des bas-fonds pourrait contribuer à l'accroissement des prélèvements en eaux de surface et souterraines avec des possibilités de compromission des enjeux de la gestion intégrée des ressources en eau, à la dégradation des sols (érosion, baisse de fertilité), à la pollution des aquifères due à l'utilisation des engrais et au développement probable des maladies hydriques (paludisme, bilharziose, etc.)

Les stratégies de gestion des gains liés aux programmes inscrits au PNIMT pourraient constituer un facteur de risque environnemental s'ils étaient réinvestis dans des activités exerçant des pressions sur le milieu naturel.

Comme on peut le constater, les impacts environnementaux et sociaux potentiellement néfastes associés au PNIMT sont essentiellement liés à (i) la construction et restauration des pistes rurales pour faciliter l'accès aux marchés et l'écoulement des produits, (ii) la construction de retenues d'eau à usages multiples, et (iii) l'aménagement et la mise en valeur des bas-fonds. De tels impacts sont néanmoins modestes et pourront être réduits par des actions appropriées, même si dans ce document, des mesures sommaires sont proposées.

Le plan de gestion environnemental et social (PGES) à inclure dans les études à faire fournira aux responsables en charge de l'agriculture l'orientation nécessaire pour la réduction des impacts environnementaux et/ou sociaux néfastes. L'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE), en vertu de l'article 18 de la loi sur la procédure d'étude d'impacts, est chargée de superviser l'exécution du plan et de produire des rapports pour informer les partenaires du secteur et les partenaires extérieurs de la performance sur la plan de l'exécution.

3.3.4. Mesures de prévention, de correction, d'atténuation, de compensation des impacts négatifs et recommandations

Il est préconisé, la mise en place de mesures d'accompagnement au volet construction et restauration de pistes rurales pour réduire les impacts sur les zones sensibles en biodiversité en concertation avec les parties prenantes ; appui aux projets contribuant à la protection et à la conservation des milieux naturels dans les milieux de mise en œuvre du PNIMT ; appui aux plans de développement communaux (PDC) dans une meilleure gestion des ressources naturelles dans le cadre de la décentralisation ; une série d'actions touchant la formation des responsables de décisions de traitement et opérateurs/producteurs en ce qui concerne la lutte anti-parasitaire, la sensibilisation et la promotion de techniques alternatives pour la production, le stockage et le conditionnement et la conservation, appui à la mise en place d'un dispositif de suivi des pollutions dues aux pesticides.

4. Recommandations sur le type et l'ampleur de l'analyse environnementale à effectuer et grandes orientations pour la conduite de l'évaluation environnementale

Dans cette analyse environnementale approfondie, il est nécessaire de s'appesantir sur les questions biophysiques surtout en ce qui concerne l'analyse de l'état initial et la prévision des impacts. L'analyse de sensibilité sociale doit être aussi approfondie et très méticuleuse

(documentée) dans l'analyse initiale afin d'en déduire les impacts réels des programmes du PNIMT sur les bouleversements dans l'organisation sociale, l'habitat et les relations. Quelles sont les forces motrices des relations sociales dans les milieux de mise en œuvre des programmes et dont la matérialisation s'observe dans les modes d'exploitation actuels et les niveaux de conflits ? Quelles sont les modifications que la démocratie à la base y compris la décentralisation ajoutera à cette situation ? C'est là quelques questions essentielles qui devront trouver des réponses objectives dans les conclusions des études d'impacts qui devront être conduites par programme.

Les mesures proposées, si elles rencontrent l'adhésion des responsables en charge de l'Agriculture, doivent être mises en œuvre et suivies par les structures compétentes du ministère en lien avec l'Agence béninoise pour l'Environnement (ABE). Elles devront adopter un plan d'action qui permettra à :

- la Direction Adjointe de la Planification du ministère en charge du PNIMT de préparer et d'affiner un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) ;
- la Cellule Environnementale d'élaborer un rapport d'activités relatives à la réalisation du PGES sous l'encadrement de l'Agence Béninoise pour l'Environnement ;
- l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) de superviser l'exécution du PGES et la préparation des rapports d'activités.

Pour bonifier le PNIMT en faisant désormais de l'environnement son point d'ancrage, les lignes directrices suivantes sont proposées aux responsables en charge de l'agriculture pour la conduite des évaluations environnementales sur les divers programmes composants le PNIMT :

- 1- description des programmes ;
- 2- exigences réglementaires prescrites ;
- 3- méthodologie d'analyse environnementale utilisée ;
- 4- description du milieu ;
- 5- enjeux et impacts environnementaux des programmes ;
- 6- réactions des populations sur la mise en place des programmes ;
- 7- mesures d'atténuation des effets environnementaux ;
- 8- impacts résiduels ;
- 9- mise en place d'un système de suivi-évaluation.

Conclusion

L'évaluation environnementale comme outil d'aide à la décision est aujourd'hui incontournable quant aux choix opérés dans les différents secteurs économique. Le secteur agricole n'échappe pas à cette exigence. Il est cependant remarquable que cette évaluation semble beaucoup plus difficile en agriculture, compte tenu de la diversité et complexité des processus de production dans leurs interactions avec les éléments valorisés de l'environnement.

Il importe donc de trouver des mécanismes souples pour prédire et contrôler les impacts sans compromettre les financements, souvent très attendus et salutaires pour les populations les plus vulnérables qui vivent essentiellement de l'agriculture et dépendent dans une large mesure des ressources naturelles.

Bibliographie :

ABE, 2000. Loi – cadre sur l'environnement en République du Bénin. JORB.

ABE, 1998. Guide général des études d'impact sur l'environnement. ONIP.

Kurt, F., Wolf, C. P., (eds). 1981. Methodology of Social Impact Assessment. Downden, Hutchinson & Ross, Inc.

Lerond, M., Thiévent, Ph., 2001. Opérations routières. Suivi et évaluation environnementale, METE, Paris.

Maximin K.Z. Kidjo, Erick H. Abiassi, Marcellin C. Allagbé, « Le Financement de l'Agriculture Béninoise dans un contexte de libéralisation : Contribution de la Micro Finance. » Novembre 2003

Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique, Version française

Pierre André et al. 1999. L'évaluation des impacts sur l'environnement : processus, acteurs et pratique. Presses internationales Polytechniques, Canada.

PNUD, Rapports sur la Coopération pour le Développement, Bipe 2001

République du Bénin : TCP/BEN/2906, Programme National d'Investissement à Moyen Terme (PNIMT)

République du Bénin, MECCAG-PD, Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, Décembre 2002

RGPH 3 (Rapport de février 2003)